

Intitulé : Peinture

Code formation : **S125**

Durée formation : **28 Heures**

1 - Objectif de la formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Appréhender le CCTG (Cahier des Charges Techniques Général).
- Déterminer les critères de mise en application d'un revêtement en fonction de la politique « peinture ».
- Utiliser les logiciels et bases de données mises à disposition pour le suivi de l'activité peinture.
- Réaliser une expertise peinture
- Réaliser le suivi des travaux en faisant respecter les clauses d'accès aux ouvrages et les clauses d'application des revêtements.
- Réaliser le contrôle de la prestation (préparation de surface, application) et établir le dossier correspondant.
- Intégrer les exigences environnementales au CCTG.

2 - Contenu de la formation :

Thèmes :

- Politique Peinture
- Guide de diagnostic
- Passation des Marchés Peinture
- Planification organisation + Guide de contrôle et sa mise en œuvre
- CCTG environnement
- CCTG en vigueur
- Système d'Information

3 - Profil stagiaire :

Public concerné : Cette formation s'adresse aux salariés d'une Equipe d'Entretien Lignes impliqués dans le suivi de l'environnement et du patrimoine et pilote politique.

Prérequis :

- Evaluation des prérequis au travers d'un questionnaire d'auto positionnement.
- Utilisation courante de logiciels ou de bases de données.
- Etre dans l'activité.
- Connaître les principes d'analyse de risques en relation avec les entreprises prestataires.
- Etre formé à l'utilisation d'Infoligne.

4 - Compétences :

Cette formation contribue à acquérir les compétences suivantes :

- Connaître les aspects théoriques et réglementaires relatifs à la gestion des déchets. *[Niveau Pratique]*
- Connaître les principes généraux de mise en peinture. *[Niveau Pratique]*
- Savoir diagnostiquer l'état d'usure des revêtements des supports. *[Niveau Pratique]*
- Savoir contrôler l'exécution des travaux de peinture des pylônes. *[Niveau Pratique]*
- Savoir contrôler la mise en œuvre des exigences environnementales sur les chantiers. *[Niveau Pratique]*

5 - Modalité d'évaluation :

Modalités d'évaluation : Une évaluation permettant de valider les acquis est conduite à l'issue de la formation.

6 - Les moyens pédagogiques, techniques et encadrement mis en œuvre seront :

- Des séances de formation en salle,
- Des études de cas concrets,
- Des exposés théoriques,
- Des dossiers techniques remis aux stagiaires.